

AR Prefecture

063-216300566-20250919-2025_53-DE
Reçu le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Nombre de
membres :

Séance du 19 septembre 2025

En exercice	9
Présents	9
Procurations	0
Votants	9

L'an **deux mille vingt-cinq** le **vendredi 19 septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Date de la
Convocation :
12/09/2025

Présents : MMES CAVATZ Marie-France, ECHALIER Marilyn, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM BONNET Christian, DUGNAS Sébastien, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et M. VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration :

VOTES :

Pour : 9

Absent :

Contre : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Abstention : 0

Délibération N°2025_53

Objet : Cimetière : Révision des tarifs des concessions funéraires (concessions de terrain et cases columbarium) et mise en place des tarifs et de la durée des concessions funéraires (cavurnes)

Vu l'article L 2213-9 et suivants du CGCT relatif à la police des cimetières,

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concessions,

Vu l'article L 2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

Vu la délibération 2013-32 du 28 mai 2013 fixant la durée et le tarif des concessions de terrains et columbarium au cimetière de Brousse,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des aménagements ont été faits avec l'installation de 6 cavurnes au sein du cimetière de Brousse. Il propose de revoir les tarifs en place et de fixer le tarif de vente et la durée de concession des cavurnes.

Il propose les durée et tarif suivants :

Concession de terrain : 115,00 €/m²

Concession de terrain 3m² - 50 ans : 345,00 €

Concession de terrain 6m² - 50 ans : 690,00 €

Cases de columbarium :

Case 30 ans : 210,00 €

Case 50 ans : 340,00 €

Cavurne :

Durée : 50 ans – tarif : 340,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ➔ valide les tarifs proposés ci-dessus pour l'ensemble des concessions funéraires ;
- ➔ valide la durée fixée à 50 ans pour les cavurnes.

AR Prefecture

063-216300566-20250919-2025_53-DE

Reçu le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

Le secrétaire de séance
Marilyn ECHALIER



Le Maire,
Sébastien DUGNAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du
CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la
présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux
mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa
transmission au représentant de l'Etat.